

Renvoyez l'inscription pour en profiter!

Inscription à l'assurance voyage.

(Déclaration d'adhésion)

- Oui, je souhaite souscrire l'assurance voyage:**
- Classic** pour 4.90 CHF par mois **Premium** pour 6.55 CHF par mois **Exclusive** pour 8.25 CHF par mois

Veuillez indiquer ci-après la carte à utiliser pour le prélèvement de la prime:

Produit de carte _____ **N° de compte du produit de carte** _____

(Il figure en haut à gauche de votre facture mensuelle et dans cardservice.)

Données du/de la titulaire de la carte principale

Prénom: _____
 Nom: _____
 Rue: _____
 NPA / Localité: _____

PRESTATIONS D'ASSURANCE				
Description des prestations d'assurance	Montants d'assurance			Validité géographique
	Montant maximal des prestations en CHF par sinistre			
	Classic CHF 4.90/mois	Premium CHF 6.55/mois	Exclusive CHF 8.25/mois	
A. Frais d'annulation et interruption du voyage Prise en charge des frais d'annulation en cas de non-départ en voyage ainsi que de la part non utilisée de l'arrangement en cas d'interruption du voyage avant terme pour cause de maladie grave, d'accident ou de décès	6 000	12 000	18 000	dans le monde entier
B. Bagages Couverture/assurance des bagages personnels à leur valeur à neuf contre le vol, le détournement, l'endommagement ou la destruction, ainsi que la perte causée par les transports publics	2 000	4 000	6 000	dans le monde entier
C. Rapatriement Ligne d'assistance disponible 24h/24 avec service d'organisation et couverture des dépenses de transport jusqu'à l'hôpital, de retour à domicile ou des interventions de recherche et de sauvetage en cas de maladie grave, d'accident ou de décès	200 000	400 000	600 000	dans le monde entier
D. Confort de voyage Couverture des dépenses supplémentaires liées à • un vol annulé, un départ retardé de 4 heures au minimum et une correspondance manquée • une livraison retardée des bagages de 6 heures au minimum • une livraison retardée des bagages de 48 heures au minimum	200 400 800	400 800 1 600	800 1 000 2 000	dans le monde entier

INFORMATIONS IMPORTANTES

- ✓ La couverture concerne les voyages privés effectués dans le monde entier, d'une durée maximale de 90 jours, comprenant au moins une nuit en dehors du domicile ainsi qu'un aller-retour.
- ✓ La couverture d'assurance s'applique aussi aux prestations de voyage qui ont été réservées au plus tôt six mois avant le début de l'assurance, dans la mesure où l'événement assuré se produit après le début de l'assurance.
- ✓ Pour être valide, la couverture d'assurance ne requiert pas l'utilisation de la carte pour régler la prestation de voyage.
- ✓ L'assurance couvre la personne qui a souscrit le contrat d'assurance collective avec l'émettrice (titulaire de la carte principale). Par ailleurs, les personnes ci-après sont également assurées:
 - les éventuels titulaires d'une carte supplémentaire;
 - le conjoint ou concubin, les enfants mineurs et les enfants mineurs accueillis pour les vacances et les enfants placés du titulaire de la carte principale ou supplémentaire (vivant ou pas dans le même foyer que le titulaire de la carte principale/supplémentaire);
 - les personnes suivantes vivant dans le même foyer que le titulaire de la carte principale ou supplémentaire: les parents, les grands-parents, les enfants majeurs et les petits-enfants.
- ✓ L'assurance voyage a une validité d'un an. A défaut de résiliation, le contrat d'assurance se prolonge ensuite tacitement de mois en mois.
- ✓ L'assureur est EUROPÄISCHE Reiseversicherungs AG, dont le siège se situe à St. Alban-Anlage 56, 4002 Bâle (Suisse).

DÉCLARATION D'ADHÉSION

- ✓ J'ai lu attentivement et compris les conditions d'assurance ci-jointes, ainsi que les informations pour les assurés de l'assurance collective. Je les accepte sans réserve, en particulier les points se rapportant à l'échange de données (chiff. 10 des conditions générales d'assurance).
- ✓ La prime mensuelle sera débitée directement de mon compte de carte.
- ✓ L'émettrice de la carte agit à titre de courtier afin de permettre aux titulaires d'une carte principale seulement de souscrire le contrat d'assurance collective entre l'émettrice de la carte et l'assureur. Par ailleurs, elle exécute les formalités administratives inhérentes au traitement de la couverture d'assurance (p. ex. la gestion des contrats, l'encaissement des primes, l'administration des sinistres, les statistiques). En ce qui concerne les dépenses de personnel, techniques (p. ex. infrastructure informatique) ou de toute autre nature, en relation avec le courtage et le traitement de la couverture d'assurance, l'émettrice de la carte est indemnisée par l'assureur. Le montant de l'indemnisation correspond à la rémunération d'usage sur le marché au titre des prestations fournies.
- ✓ Je reconnais que l'émettrice de la carte a le droit de réclamer cette rémunération versée par l'assureur.

X _____
Lieu, date

X _____
Signature du/de la titulaire de la carte principale

Veuillez renvoyer l'inscription à l'assurance voyage dûment remplie et signée à:
Swisscard AECS GmbH, case postale 227, CH-8810 Horgen